



Collectif des habitants des lotissements
Monbalon 1 et Village de Madran
Maison de Quartier du Monteil
13 Avenue Henri Frugès
33600 Pessac
Lettre recommandée avec A/R

Monsieur le ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS

Pessac, le 13 octobre 2022

Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Près de 100 jours après l'adoption de la délibération actant le principe d'échange de parcelles entre Bordeaux Métropole et l'État, nous sommes toujours dans l'attente d'une formalisation explicite de cet échange.

Cette absence de formalisation nourrit inévitablement des inquiétudes et nous semble justifier qu'une parole forte soit prononcée par l'ensemble des parties prenantes de ce dossier, plus particulièrement la Métropole et l'État qui ont un rôle majeur dans ce projet. S'il est compréhensible qu'il faille du temps pour étudier les modalités techniques et opérationnelles d'un dossier aussi important, cela n'exclut pas la nécessité d'obtenir des assurances quant à son avancée.

En l'état, notre collectif, au plus près des habitants concernés, ressent la nécessité que les principes fondateurs de la délibération du vendredi 8 juillet adoptée à une forte majorité en Conseil de Métropole et réaffirmés à travers la motion du 27 septembre 2022 adoptée en Conseil municipal de la Ville de Pessac, soient de nouveau exprimés formellement et accompagnés d'un point précis quant à l'avancement des études préalables à la finalisation de l'échange des parcelles.

Sachant pouvoir compter sur votre soutien, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, en notre plus haute considération.

Le Vice Président du Collectif CRA PAS LA

Jean Claude JUZAN
Président du Comité des Quartiers du Monteil

PJ : Délibération du 8 juillet du Conseil de la Métropole
Délibération du 27 septembre du Conseil Municipal de Pessac

Copie : Madame la Ministre de l'écologie,
Madame la Préfète,
Monsieur le Député,
Monsieur le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,
Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Vice-présidents du Conseil départemental de la Gironde,
Mesdames et Messieurs les élus métropolitains et municipaux,